

**À PARTIR DU 1<sup>er</sup> JUIN 2016**

NOUVELLE INSCRIPTION (l'enfant n'a jamais été inscrit aux transports scolaires)	RENOUVELLEMENT (l'enfant a déjà emprunté les transports scolaires)
① Site : <a href="http://www.seinemaritime.fr/nos-actions/transport/se-deplacer-en-seine-maritime/inscription-en-ligne-aux-transports-scolaires.html">http://www.seinemaritime.fr/nos-actions/transport/se-deplacer-en-seine-maritime/inscription-en-ligne-aux-transports-scolaires.html</a>	① Site : <a href="http://www.seinemaritime.fr/nos-actions/transport/se-deplacer-en-seine-maritime/inscription-en-ligne-aux-transports-scolaires.html">http://www.seinemaritime.fr/nos-actions/transport/se-deplacer-en-seine-maritime/inscription-en-ligne-aux-transports-scolaires.html</a>
② Année scolaire 2016-2017	② Année scolaire 2016-2017
③ Nouvel inscrit	③ Renouvellement
④ Le Département va vous faire parvenir un identifiant et un mot de passe.	④ Utiliser l'identifiant et le mot de passe qui se trouvent sur la fiche de transport préremplie qui a été remise à votre enfant dans son établissement scolaire ces derniers jours.

MATERNELLE/PRIMAIRE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire l'inscription sur internet (avant fin juin)</li> <li>• Prise en charge totale des frais de transport par la Communauté de Communes Cœur de Caux → 60 €</li> <li>• Puis réception de votre titre de transport</li> </ul>
COLLÈGE FRANÇOIS VILLON COLLÈGE RONCHEROLLES LYCÉE PIERRE ET MARIE CURIE LYCÉE PIERRE DE COUBERTIN	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire l'inscription sur internet (avant fin juin)</li> <li>• Se rendre à la communauté de Communes Cœur Caux pour payer les frais de transports scolaires :               <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ COLLÈGE : 70 € à la charge des familles (la Communauté de Communes participe à hauteur de 60 €)</li> <li>✓ LYCÉE : 130 € à la charge des familles</li> </ul> </li> <li>• Il est possible d'envoyer votre règlement par courrier (chèque à l'ordre du Trésor Public), accompagné de votre adresse, du nom, prénom, classe et établissement scolaire de l'enfant transporté à l'adresse suivante : Communauté de Communes Cœur de Caux – 375 rue Charles DE GAULLE – 76640 Fauville en Caux.</li> <li>• Paiement avant fin juillet 2016</li> <li>• Après le paiement, la Communauté de Communes valide l'inscription aux transports scolaires</li> <li>• Si vous ne possédez pas la carte Atoumod, vous la recevrez quelques jours plus tard</li> <li>• Si vous possédez déjà une carte Atoumod, elle se rechargera sur la borne lors de la prochaine utilisation</li> </ul>
COLLÈGES YVETOT	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire l'inscription sur internet (avant fin juin)</li> <li>• Paiement en ligne (directement au Département)               <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 70 € à la charge des familles (la Communauté de Communes participe à hauteur de 60 €)</li> </ul> </li> </ul>